



EXÉCUTIF

La nouvelle équipe gouvernementale dévoilée

La liste de la nouvelle équipe gouvernementale a été divulguée le 24 septembre par le ministre d'Etat, Florent Ntsiba, directeur de cabinet du président de la République. Elle compte trente-sept membres dont cinq ministres d'Etat.

Le reconduisant dans ses fonctions de Premier ministre, chef du gouvernement, deux jours auparavant, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, avait enjoint Anatole Collinet Makosso de « faire, dans un délai approprié, des pro-

positions susceptibles de concourir à une plus grande efficacité de l'équipe gouvernementale ». L'attente n'a pas été longue, mais les défis sont immenses.

Page 4

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Centre médico-social doté d'une unité de test covid



L'équipement acquis par le Centre médico-social

Situé à proximité du Palais du peuple à Brazzaville, le Centre médico-social de la présidence de la République a été doté d'un automate de diagnostic covid PCR. Ce dispositif permet de prélever des échantillons de test covid et de rendre les résultats dans un délai maximum de 2 heures. Il a été présenté le 23 septembre dernier au secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Baptiste Ondaye par le Pr Prosper Bouya, directeur général des services de santé de la présidence de la république.

Page 5

CONGO-RUSSIE

Le projet de l'oléoduc Pointe-Noire- Ouessou se précise



Le chef de l'Etat échange avec la délégation des officiels russes

Le vice-ministre russe de l'Energie, Pavel Sorokine, a traduit le 23 septembre à Brazzaville l'engagement de son pays à réaliser le projet de construction d'un pipeline entre les villes de Pointe-Noire et de Ouessou, destiné au transport des produits pétroliers.

Il s'est exprimé à l'issue d'un entretien avec le président de la République, Denis Sassou N'Guesso. Pavel Sorokiné a également évoqué les accords économiques signés entre les deux parties lors de la grande commission mixte de coopération.

Page 16

COLLECTIVITÉS LOCALES

Renouvellement des bureaux des Conseils municipaux et départementaux

A l'issue des élections organisées le 23 septembre sur l'ensemble du territoire national, le mandat des bureaux des Conseils municipaux et départementaux a été renouvelé pour

cinq ans. On a noté une faible représentativité des femmes au sein de ces instances des collectivités locales. Les élus sont tenus de relever les défis auxquels les villes et les départe-

ments sont confrontés, à savoir les problèmes d'assainissement, d'eau potable, d'électricité, des voiries urbaines, d'éclairage public, d'insécurité.

Page 2

ÉDITORIAL

Tout de même

Page 2

ÉDITORIAL

Tout de même

Par devoir pour l’information de nos nombreux lecteurs, nous avons tenu à relayer dans nos colonnes une note qui ne nous était pas destinée. Mais elle était importante à nos yeux, parce que parallèlement nous avons, quelques jours auparavant, rendu compte comme nous le faisons au quotidien, de l’ambiance dans le milieu des volontaires de l’enseignement.

Il s’agit de ces jeunes hommes et femmes amoureux de leur métier d’éducateur, confrontés chaque année à la sempiternelle question de leur recrutement au sein de la Fonction publique ; parfois au versement de sommes qui leur sont dues par l’Etat au titre de leurs primes et indemnités. Bien souvent, ces personnels attendent la veille de la rentrée des classes pour agiter le spectre d’une grève illimitée, la seule arme dont ils disposent pour se faire entendre.

Et cette année encore, au sortir d’une concertation à Brazzaville, les enseignants volontaires sont montés au créneau pour répéter leurs desideratas : le solde de cinq mois d’arriérés de bourse, l’attribution de cinq mille postes permanents. Faute de quoi, ils menaçaient d’exercer leur droit de grève dès le 1er octobre, à quarante-huit heures du début de la nouvelle année scolaire.

Le coup de gueule, peut-être enfin de compte le cri du cœur des enseignants volontaires, a produit ses effets dans les meilleurs délais. Le 19 septembre, la tutelle a répondu positivement à leurs doléances. A travers un communiqué invitant les finalistes de plusieurs écoles de formation du secteur à apprêter leurs dossiers avec tous les justificatifs possibles pour être enrôlés.

Un immense soulagement pour les instituteurs concernés et leurs familles, pour les apprenants et leurs proches, pour l’Etat dont la dextérité a permis d’éviter des perturbations dommageables au seuil de la rentrée. Quant à la presse écrite, dans cette affaire, elle a dû se contenter d’un laconique message formulé à l’intention de toute « personne à l’écoute du présent communiqué est priée d’en informer les intéressés ». Ce communiqué étant tout bonnement intitulé « communiqué radiodiffusé ». Ce qui nous laisse pantois !

Et si l’on pensait de temps en temps à nous, médias de presse écrite, qui avons la capacité de faire correctement notre travail ?

Les Dépêches de Brazzaville

COLLECTIVITÉS LOCALES

Des nouveaux et des reconduits à la tête des Conseils départementaux et municipaux

La session inaugurale des Conseils départementaux et municipaux, tenue le 23 septembre, a permis aux assemblées locales de renouveler leurs instances dirigeantes. L’on note l’arrivée des nouvelles têtes au niveau de certaines mairies dont deux femmes, Evelynne Tchichelle+++ Moe Poaty à Pointe-Noire, et Edwige Ndembeka Biyingui à Kinkala. À Dolisie, il y a également un nouveau maire en la personne de Marcel Koussikana.

A Brazzaville et Kintélé, sans surprise, les maires sortants ont été réélus. Il s’agit respectivement de Dieudonné Bantsimba et de Stella Sassou N’Guesso. Dans la Likouala, Alain Moka a été élu maire de la commune d’Impfondo, en remplacement de Célestin Mokoki décédé. Joseph Noumazalay Ilounga a, quant à lui, succédé à Fabien Bakoté à la tête du Conseil départemental. Dans la Cuvette-Ouest, Pierre Nzi-la a été porté à la tête du Conseil départemental alors que Simplicie Kanza a été reconduit au poste de maire de la commune d’Ewo. Dans la Cuvette, Jean-Marie Bopoumbou a été réélu au poste de président du Conseil départemental et Michel Elenga Ekobo maire de la commune d’Owando. Tout comme Gaston Yoka recon-

duit à la tête de la mairie d’Oyo. Dans les Plateaux, l’hôtel de ville de Djambala a désormais un nouveau locataire, Michel Youla, alors que Pauline Ikourou Yoka Angandi a été reconduite à la tête du Conseil départemental. Dans la Sangha, Armel Sidobé Gah, Emmanuel Akouelakoum et Grégoire Hadjinsy Kouffa ont respectivement été réélus maire de Ouesso, président du Conseil départemental de la Sangha et maire de Pokola. Dans le Pool, Michel Mampouya Boboutou a été reconduit à la tête du Conseil départemental, tandis qu’Edwige Ndembeka a été élue maire de Kinkala. Dans la Lékoumou, les assemblées locales ont désormais des nouveaux dirigeants. Il s’agit de Jacques Ongoto aux commandes du Conseil

départemental et de Mbou Sambala de la mairie de Sibiti. Des changements également au niveau des exécutifs locaux dans le Niari avec les arrivées d’Armand Moody Mafoumbou au Conseil départemental et de Marcel Koussikana à la mairie de Dolisie, en remplacement de Ghislain Rodrigue Nguimbi-Makosso. François Ndouna a lui aussi pris les rênes du Conseil municipal de Mossendjo. Dans le Kouilou, Alexandre Mabiala a été reconduit à la tête du Conseil départemental. A Pointe-Noire, Evelynne Tchichelle Moe Poaty a succédé à François Kando au Conseil municipal, devenant ainsi la première femme à diriger la mairie de la capitale économique.

Parfait Wilfried Douniama

RECONDUCTION DU PREMIER MINISTRE

Unirr félicite Anatole Collinet Makosso

Le parti Union pour la refondation républicaine (Unirr) adresse ses félicitations à Anatole Collinet Makosso et formule le vœu que sa nouvelle équipe puisse mener à bien les actions gouvernementales en traduisant en acte le projet de société du président Denis Sassou N’Guesso, « Ensemble, poursuivons la marche ».

« Nous saluons la décision du président de la République, Denis Sassou N’Guesso, et nous le félicitons pour sa confiance renouvelée au chef du gouvernement », s’est réjoui Roger Ndokolo à la suite de son point de presse après avoir pris connaissance de la reconduite aux affaires du Premier ministre congolais. Et le président du parti du centre congolais d’évoquer avec enthousiasme la première partie des réalisations déjà réussies par le gouvernement Makos-



Roger Ndokolo

so tout en reconnaissant la posture d’homme d’État. Pour preuves, « depuis mai

2021 jusqu’à ce jour, nous constatons au fur et à mesure la façon dont il procède au règlement des arriérés des créances des entrepreneurs qui était l’une des exigences du Fonds monétaire international avec lequel le Congo qui a conclu cette année un accord de trois ans au titre de la Facilité élargie de crédit... Cela augure d’une suite fiable dans la continuité à réaliser le projet du Chef de l’Etat avec une grande efficacité ».

Marie Alfred Ngoma

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N’Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N’Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l’Agence : Ange Pongault
Chef d’agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture: Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)
PAO
Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubmelé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marliane Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N’Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FONCTION PUBLIQUE

Le fichier numérisé des agents sera disponible en 2023

Le Projet des réformes intégrées du secteur public (Prisp) organise, du 23 au 26 septembre à Kintélé, l'atelier de validation des livrables pour la mise en place du Système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat (Sigrhe) et du registre des agents civils de ladite administration publique.

Durant les travaux, il est question d'examiner et de valider les livrables ci-après : cahier de charges du projet registre des agents civils de l'Etat, l'étude de l'existant du Sigrhe, son plan de migration, le dossier de paramétrage de ce système, le dossier de conception et de son adaptation ainsi que le plan de recettes.

« Ces deux instruments qui participent à la modernisation de notre administration publique constituent des déterminants au processus visant, au finish, la gestion automatisée de la carrière des agents civils de l'Etat », a indiqué le directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique, Gomes Olamba Paul Nicolas.

Pour réaliser ce projet, le Prisp a recruté une firme tunisienne, Simac, spécialisée dans l'informatique, le management et la communication. Les missions confiées à cette structure consistent à concevoir, développer et mettre en production un Sigrhe ayant pour base le logiciel Oracle HR/ Payroll, y compris l'étude et le développement d'un registre des agents civils de l'Etat.

Rappelons que c'est depuis cinq ans, grâce au Prisp financé par la Banque mondiale, que le Congo met en œuvre des réformes transversales visant l'amélioration de la gestion du service public.

Dans le cadre de la modernisation de l'administration publique, le gouvernement, par le biais du ministère de la Fonction publique, a engagé plusieurs activités informatiques dont le développement du registre de la Fonction publique sur la base des résultats du recensement de 2016. L'optique étant d'améliorer le système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat.

Lopelle Mboussa Gassia

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Une conférence pour booster l'essor économique de Louingui

A l'initiative du député de la circonscription unique de Louingui, dans le département du Pool, Elbe Biscay Bidié, les filles et fils de cette sous-préfecture se retrouveront du 30 septembre au 2 octobre dans leur contrée, pour débattre, entre autres, de son développement socio-économique.

Placée sur le thème « Quels enjeux stratégiques pour un développement durable ? », la conférence économique de Louingui, dont Louis Bakabadio est le parrain, sera organisée sous le patronage du président du Conseil départemental du Pool, Michel Mampouya Boboutou.

Elu récemment, le nouveau député de Louingui pense qu'avant d'entreprendre une quelconque action dans cette partie du pays, il faudrait d'abord réunir sa diaspora.

Cette rencontre permettra aux participants, à en croire Elbe Biscay Bidié, de faire le checkup sinon le bilan du district de Louingui. Le but ultime étant de définir les priorités dans les différents domaines d'intervention dont l'éducation, l'agriculture et la santé afin de s'attaquer aux problèmes qui minent la population.

« Nous sommes partis d'un constat, quand vous entrez à Louingui, c'est triste. Vous avez même l'impression que la sous-préfecture n'a pas de cadres alors que Louingui en dispose. Le district nourrit une bonne partie de la population de Brazzaville en ce qui concerne les légumes, mais quand vous y arrivez le matin pour en trouver, c'est difficile. Les gens travaillent mais tout est évacué sur Brazzaville », a justifié l'ancien député de la deuxième circonscription électorale de Mfilou, à Brazzaville.

Conscients du fait qu'il n'y a pas de développement sans infrastructures, les initiateurs estiment vouloir attaquer le mal par les racines.

« Nous avons aujourd'hui des enfants qui n'étudient pas dans de bonnes conditions. Nous avons aussi la situation des vacan-



Le député Elbe Biscay Bidié confirmant la tenue de la conférence de Louingui/DR

taires, notamment du contenu de ce qu'ils enseignent à nos enfants, le district de Louingui n'a pas de conseiller pédagogique », a-déploré Elbe Biscay Bidié.

Sur le plan sanitaire, la sous-préfecture de Louingui, située à 1h 20 mn de Brazzaville, ne disposerait pas d'un Centre de santé intégré digne de ce nom.

« Nous n'avons rien du tout : pas d'ambulance, de civière, de produits médicaux. Cela veut tout simplement dire que si tu fais une forte fièvre avant d'arriver à Kinkala pour te faire traiter, tu meurs dans les 30 mn qui suivent parce qu'il t'a manqué de l'aspirine ou de la nivaquine. Nous n'avons pas de pharmacie à Louingui », a-t-il poursuivi.

Loin d'être un groupe de pression sur l'Etat, cette initiative est une occasion pour les ressortissants de Louingui de se

réunir autour d'une même table afin de parler du développement pour une population qui investit de moins en moins dans le bâtiment.

« Nous n'avons pas de routes, nous pouvons le demander à l'Etat, mais avant d'y arriver, est-ce que nous ne pouvons pas déjà faire quelque chose ? Nous avons, par exemple, le cantonnement villageois que nous pouvons aujourd'hui activer. Je l'avais fait, mais aujourd'hui, il est souhaitable que nous nous rassemblions pour relancer cette politique afin d'aménager nos routes pour les rendre praticables avant l'intervention du gouvernement relative au bitumage », a expliqué Elbe Biscay Bidié.

District à fortes potentialités agropastorales, Louingui et ses habitants attendent de cette conférence un lendemain meilleur.

Il dispose, selon son représentant à l'Assemblée nationale, des grandes étendues de terre disponibles pour recevoir la Zone agricole protégée (ZAP).

Le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, qui envisage de créer cent ZAP à l'horizon 2026 sur toute l'étendue du territoire national, serait disposé à y envoyer une équipe sur le terrain.

« A chaque étape, ses réalités. Aujourd'hui, Louingui est dépourvu de tout, je me préoccupe d'abord de ma circonscription. C'est une idée que j'ai eue, c'est une initiative lancée, et je reçois l'accord de tout un chacun. Je puis vous rassurer que nous sommes prêts à 99% », a conclu le député de Louingui, également conseiller départemental du Pool.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

Diversifier l'économie

« Toutes les bonnes maximes sont dans le monde ; on ne manque qu'à les appliquer ». La pensée est de Blaise Pascal. Peut-être donc qu'en songeant à un domaine aussi essentiel que celui de l'économie ou sa diversification, dans le cas de notre pays, le Congo, nombre de théories soutenues par des politiques ou par des experts mériteraient d'être mieux exploitées qu'elles ne l'ont été jusque-là.

Dans « La diversification économique en question » (1), un ouvrage sorti des presses en avril dernier, Louis Bakabadio expose longuement sur cette problématique. L'auteur, notons-le en passant, est économiste de formation. Universitaire qui n'est plus à présenter, il a aussi des entrées en politique comme conseiller spécial du président de la République en charge du dense département de l'Education, de la Recherche scientifique et de l'Inno-

vation technologique.

En 148 pages, l'homme à qui l'on doit dans sa version congolaise vulgarisée, dans les années 1980 - encore faudrait-il que nos souvenirs soient bons- le concept de développement « autocentré et autodynamique » revient quasiment sur ses pas.

Pour (re)dire tout le bien qu'il pense d'une croissance économique dans laquelle le pays concerné multiplie ses sources de production de façon à ne pas rester prisonnier d'une seule matière première qui le priverait chaque fois de ses revenus quand cette dernière subit les contrecoups du marché international.

L'auteur considère que les échecs enregistrés dans la structuration des économies africaines tiennent souvent à l'absence de synergie entre les piliers fondamentaux, à savoir « la gouvernance politique, l'énergie, la recherche, l'agriculture,

le commerce et les transports ». Mis en symbiose, ils orienteraient, selon lui, la production nationale vers deux axes majeurs : « la production intérieure », destinée à la satisfaction des besoins internes, et « la production d'exportations », orientée vers les marchés extérieurs.

Louis Bakabadio invite à repenser le rôle de l'Etat comme socle du développement économique. Celui-ci étant l'instrument par excellence de la souveraineté.

« Parce qu'il n'y a pas de diversification de l'économie sans sortie des dépendances. Sortir des dépendances, c'est affirmer d'abord le principe de la souveraineté : souveraineté politique, souveraineté monétaire, souveraineté scientifique et technologique, souveraineté agricole, souveraineté culturelle », postule-t-il.

En un mot, il invoque pour le Congo « la reconfiguration du rôle de l'Etat » afin qu'il se réarme comme l'agent régulateur devant les « insuffisances et les in-

cohérences de la globalisation ».

Sans prétendre être exhaustif dans la recension de cet ouvrage abondamment bibliographié, disons qu'il aide à comprendre de nombreux enjeux en matière de diversification économique et en même temps, met en lumière les faiblesses des modèles choisis par les pays en développement pour leur émancipation.

Pourtant, et c'est ce que pense l'auteur de « La diversification économique en question », ce ne sont pas les atouts qui manquent. Bien au contraire, à côté de ressources naturelles immenses, l'Afrique et le Congo gagneraient à libérer les énergies et les compétences dont ils regorgent.

La question de l'homme toujours, pourrait-on dire !

Gankama N'Siah

(1) Louis Bakabadio, «La diversification économique en question», éditions LMI, Pointe-Noire (Congo), 2022, 148 p.

GOUVERNEMENT MAKOSSO II

Une équipe en quête d’efficacité

Le ministre d’Etat, Florent Ntsiba, directeur de cabinet du président de la République, a dévoilé hier soir la liste des trente-sept membres du nouveau gouvernement du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso. Les Congolais attendent de la performance.

Les choses se sont quasiment accélérées. Le 22 septembre, on découvrait au journal de 20 heures, sur Télé-Congo, le communiqué signé du ministre d’Etat, directeur de cabinet du président de la République, dans lequel le chef de l’Etat, renouvelant sa confiance au Premier ministre Anatole Collinet Makosso, lui enjoignait de « faire, dans un délai approprié, des propositions susceptibles de concourir à une plus grande efficacité de l’équipe gouvernementale ».

Quarante heures après, Florent Ntsiba est revenu à la charge cette fois en présentiel, pour dévoiler la composition de la nouvelle équipe gouvernementale. Si d’aucuns se demandaient quand est-ce que le chef du gouvernement avait-il remis sa démission et celle de son équipe au président de la République, la perspective de l’entrée en fonction du gouvernement Makosso II, confirmé à son poste, ne faisait pas de doute. Quelques nouvelles figures, quelques départs et retours, un léger jeu de chaises musicales, de nouvelles attributions aussi mais toujours avec des piliers à leurs places, le gouvernement publié le 24 septembre n’a certainement pas été un moment de grand chambardement. Il faut pourtant s’attendre à ce qu’Anatole Collinet Makosso et ses trente-sept ministres d’Etat, ministres et ministres délégués poursuivent « La marche vers le développement » avec encore plus de détermination car les défis sont multiples et sans doute pour l’essentiel identifiés quand on en réfère au projet de société du président de la République : diversification de l’économie, réformes structurelles, santé, éducation, chômage, dette intérieure,



sécurité des personnes et des biens, le quotidien des Congolais, intégration, changement climatique, diplomatie, confiance des investisseurs et des partenaires au développement...

A l’expérience

Comparativement à la précédente équipe, forte elle aussi de trente-sept noms, la liste des ministres d’Etat s’est allongée avec l’arrivée de Jean-Jacques Bouya en charge de l’Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l’Entretien routier. C’est un chantier dense quand on observe la demande dans ce domaine à travers le territoire national. Il rejoint Firmin Ayessa, Claude Alphonse Nsilou, Pierre Oba et Pierre Mabiala qui retrouvent leurs fonctions respectives. Si Charles Richard Mondjo conserve son portefeuille de la Défense nationale, Raymond Zéphirin Mboulou reprend pour sa part l’Intérieur, l’Administration du territoire et le Développement local, monnayés une année plus tôt contre la Sécurité et l’Ordre public qui lui reviennent à temps plein. Jean Rosaire Ibara, Jean-Claude Gakosso,

Paul Valentin Ngobo, Bruno Jean-Richard Itoua, Thierry Lézin MOUNGALLA, Ange Wilfrid Bininga, Ingrid Ghyslaine Olga Ebouka-Babackas, Josué Rodrigue Ngouonimba, Arlette Soudan Nonault, Rosalie Matondo, Gilbert Mokoki, Denis Christel Sassou N’Guesso, Hugues Ngoulondélé, Antoine Thomas Nicéphore Filla Saint-Eudes, Jacqueline Lydia Mikolo, Emmanuel Delphine Adouki, Jean-Luc Moutou, Thierry Magessa Ebome, Léon Juste Ibombo, Inès Nefer Ingani, Irène Marie Cécile Mboukou Kimbassa ont pour l’essentiel gardé leurs attributions de la première équipe en dépit de quelques réaménagements.

Des entrées

Jusque-là secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Baptiste Ondaye va désormais officier à l’Economie et aux Finances, héritant d’une partie des prérogatives naguère dévolues au sortant Roger Rigobert Andely. De l’Energie et Hydraulique qu’il laisse à Emile Ouosso, Honoré Sayi, issu des rangs de l’opposition (Upads), remplace Jean-Marc Thystère Tchiacaya aux Transports, Aviation civile et

Marine marchande; ce dernier étant nommé aux Zones économiques spéciales où siégeait l’actuel ministre de l’Energie. Après une année à la Décentralisation et l’épreuve des élections législatives et locales, Guy-Georges Mbaka prend par les vents plus apaisés de la gestion publique, l’Economie fluviale et les voies navigables pendant que Ludovic Ngatsé, anciennement ministre délégué au Budget? monte ministre titulaire ajoutant à cette attribution les comptes publics et le portefeuille public. Nouvelle entrante, Marie France Lydie Pongault, conseiller du chef de l’Etat au département de la Culture, se chargera de l’Industrie culturelle, touristique, artistique et les Loisirs. Là aussi, un vaste chantier quand on sait que la culture est un trait d’union vital entre les peuples et les pays. Délégué auprès du Premier ministre, Joseph-Luc Okio garde la Réforme de l’Etat ; Juste Désiré Mondélé, conseiller spécial du président de la République récemment à la tête du département politique, est quant à lui nommé ministre délégué auprès du ministre de l’Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local. D’ici là, le ballet des passations de service s’ébranlera dans Brazzaville, siège des plus hautes institutions publiques et aussi de toutes les attentes des Congolais intéressés à savoir quel rythme et quelle cadence la capitale politique de leur pays impulsera dans les ministères pour porter leurs espoirs et les rendre moins interrogatifs sur l’action de l’exécutif. Mesdames et lessieurs, en vos rangs et qualités, toutes préséances respectées, à vos marques, partez !

Gankama N’Siah

LISTE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PUBLIÉE LE 24 SEPTEMBRE 2022

Le décret présidentiel nommant le nouveau gouvernement a été lu par le ministre d’Etat, Florent Ntsiba, directeur de cabinet du président de la République.

- 1.Ministre d’État, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale : **M. Firmin Ayessa**
- 2. Ministre d’Etat, Ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation : **M. Claude Alphonse N’Silou**
- 3. Ministre d’État, Ministre des Industries minières et de la Géologie : **M. Pierre Oba**
- 4. Ministre d’État, Ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le parlement : **M. Pierre Mabiala**
- 5. Ministre d’Etat, Ministre de l’Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l’Entretien routier : **M. Jean Jacques Bouya**
- 6. Ministre de la Défense nationale : **M. Charles Richard Mondjo**
- 7. Ministre de l’Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local : **M. Raymond Zéphiryn Mboulou**
- 8. Ministre du Contrôle d’Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs : **M. Jean Rosaire Ibara**
- 9. Ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l’étranger : **M. Jean Claude Gakosso**
- 10.Ministre de l’Agriculture, de l’Élevage et de la Pêche : **M. Paul Valentin Ngobo**
- 11. Ministre de l’Économie et des Finances : **M. Jean Baptiste Ondaye**
- 12. Ministre des Hydrocarbures : **M. Bruno Jean Richard Itoua**
- 13. Ministre de la Communication et des Médias, porte parole du gouvernement : **M. Thierry Lezin MOUNGALLA**
- 14. Ministre Zones économiques spéciales et de la Diversification économique : **M. Jean Marc Thystère Tchicaya**
- 15. Ministre des Transports, de l’Aviation civile et de la Marine marchande : **M. Honoré Nsayi**
- 16. Garde des sceaux, Ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones: **M. Ange Aimé Wilfrid Bininga**
- 17. Ministre du Plan, de la Statistique et de l’Intégration régionale : **Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas**
- 18. Ministre de l’Économie fluviale et des Voies navigables : **Guy Gorges Mbaka**
- 19. Ministre de la Construction, de l’Urbanisme et de l’Habitat : **M. Rodrigue Josué Ngouonimba**
- 20.Ministre de l’Environnement, du Développement durable et du Bassin du

- Congo: **Mme Arlette Soudan Nonault**
- 21. Ministre de l’Économie forestière : **Mme Rosalie Matondo**
- 22. Ministre de la Santé et de la Population : **M. Gilbert Mokoki**
- 23. Ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public - privé: **M. Denis Christel Sassou Nguesso**
- 24. Ministre de l’Énergie et de l’Hydraulique : **M. Émile Ouosso**
- 25.Ministre de la Jeunesse et des Sports, de l’Éducation civique, de la Formation qualifiante et de l’Emploi : **M. Hugues Ngoulondélé**
- 26. Ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé : **M. Antoine Thomas Nicefore Fylla Saint-Eudes**
- 27. Ministre des Petites et Moyennes entreprises et de l’Artisanat : **Mme Jacqueline Lydia Mikolo**
- 28. Ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Innovations technologiques : **Mme Emmanuelle née Delphine Edith Adouki**
- 29. Ministre de l’Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l’Alphabétisation : **M. Jean Luc Moutou**
- 30. Ministre de l’Enseignement technique et professionnel : **M. Ghislain Thierry Mangouessa Ebome**
- 31. Ministre des Postes, des Télécommunications et de l’Économie numérique : **M. Léon Juste Ibombo**
- 32. Ministre de la Promotion de la femme, de l’Intégration de la femme au développement et de l’Economie informelle : **Mme Inès Nefer Bertille Ingani**
- 33. Ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public : **M. Ludovic Ngatsé**
- 34. Ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l’Action humanitaire : **Mme Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa née Goma**
- 35. Ministre de l’Industrie culturelle, Touristique, Artistique et des Loisirs : **Mme Lydie Pongault**
- 36. Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l’État : **M. Joseph Luc Okio**
- 37. Ministre délégué auprès du ministre de l’Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local : **M. Juste Désiré Mondélé**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les étudiants finalistes en médecine ont perçu la bourse à Cuba

Après échanges avec la ministre en charge de l'Enseignement supérieur, Delphine Edith Emmanuel, et celui de la Santé, Gilbert Mokoki, les étudiants finalistes en médecine à Cuba ont finalement accepté de percevoir les deux trimestres que le gouvernement a mis à leur disposition.

« Après analyse de la situation, les bureaux des finalistes viennent demander à tous les étudiants de percevoir les mois de bourse décaissés pour nous », souligne un communiqué attribué au collectif de ces étudiants. La paie a donc commencé le 23 septembre après quelques semaines de refus de ces derniers de percevoir deux trimestres. Les informations jugées erronées leur avaient été données par des sources diverses qui faisaient état d'un détournement supposé des fonds mis à leur disposition. Pour s'enquérir de la situation qui prévalait à Cuba et la dénouer, la ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Delphine Edith Emmanuel ; et celui de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, ont effectué le déplacement



Les étudiants finalistes percevant la bourse à Cuba/DR

ment de la Havane. En présence de l'ambassadrice, Rosalie Kama Niamayoua, ils ont éclairé la lanterne des étudiants finalistes, les exhortant à percevoir ce qui est

disponible et en les rassurant que le gouvernement va honorer ses engagements malgré les difficultés. A propos des autres arriérés de

bourse, les étudiants finalistes attendus à Brazzaville vont sans nul doute continuer à les percevoir progressivement quand ils seront de retour au pays. Ceux

qui sont rentrés en 2019 et 2020 y compris les 176 qui avaient été exclus avant la fin de la formation ont commencé à percevoir les arriérés le 20 septembre, à Brazzaville.

Après la paie de la bourse, s'en suivront les rotations pour le rapatriement de ces étudiants finalistes. La première vague va arriver le 27 septembre, la deuxième le 29 du même mois et la troisième le 1^{er} octobre. « Les parents sont invités à consulter les listes affichées au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique. Ils sont priés d'attendre leurs enfants à l'esplanade du stade Alphonse-Massamba-Débat », indique un communiqué du ministère en charge de l'Enseignement supérieur.

Rominique Makaya

SECTEUR PRIVÉ

Une convention signée entre la SAR, l'Onec et l'AFJC

La Société africaine de recouvrement (SAR) a signé, le 22 septembre à Brazzaville, une convention de partenariat avec l'Ordre national des experts comptables (Onec) et l'Association des femmes juristes du Congo (AFJC) visant à assister, sur le plan fiscal, comptable, commercial, juridique et judiciaire les acteurs économiques, membres de la Chambre de commerce de Brazzaville.

La convention a été signée entre le directeur général de la SAR, Lassina Ouattara; le président de l'Onec, Michel Patrick Gamassa; et la présidente de l'AFJC, Jocelyne Milandou Kandza. Ce partenariat, a-t-on indiqué, permettra de redynamiser la Chambre de commerce de Brazzaville. En effet, l'Onec, pour sa part, se chargera d'accompagner et d'assister les acteurs économiques sur le plan fiscal, comptable et commercial tandis que l'AFJC, quant à elle, assistera ces derniers sur le plan juridique et judiciaire. La nouvelle collaboration établie entre les trois parties fait suite à la signature d'une convention de délégation de services conclue récemment entre la chambre consulaire et la SAR. Un partenariat qui contribuera pour les cinq prochaines années à optimiser les recettes de la Chambre de commerce, à assurer une dotation en équipements pour les organisations syndicales et associations professionnelles membres de la structure, à développer une assistance aux adhérents par une offre de service de qualité... « Étant mandataire de la Chambre de commerce afin de mener à bien notre mission, nous avons jugé qu'une synergie

d'action était nécessaire. Le président de la Chambre de commerce nous a donné une feuille de route qui est claire, celle d'œuvrer, veiller, être au chevet des acteurs économiques pour pouvoir construire un tissu économique hors pétrole résilient et prospère. Cela permettra de mettre la Chambre de commerce à la dimension des autres chambres d'Afrique », a indiqué Lassina Ouattara. Il a, par la même occasion, fait savoir que l'ordre des experts-comptables a décidé d'accompagner les petites et moyennes entreprises pour des sommes véritablement forfaitaires afin de certifier leur compte. « Ce sont là des services qui doivent être offerts aux adhérents membres et ressortissants. La Chambre de commerce n'est pas là que pour prendre des cotisations mais aussi pour offrir des services », a-t-il déclaré. Pour Michel Patrick Gamassa, l'objectif à travers cette convention est d'établir des passerelles entre acteurs dans le but de dynamiser l'économie congolaise, chacun jouant sa partition. A en croire ses propos, le rôle de l'Onec est d'accompagner les opérateurs économiques dans leur développement. « La convention que nous avons si-



Les trois parties brandissant les parapheurs/Adiac

gnée avec la société SAR mettra à l'aise les opérateurs. Ils pourront maintenant, sans difficultés, vous présenter auprès de notre institution. L'intérêt de cette convention est de vous protéger contre les professionnels véreux, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas officiellement reconnus par la loi », a-t-il expliqué. De son côté, Jocelyne Milandou Kandza a signifié qu'à travers

cette convention les adhérents de la Chambre de commerce bénéficieront de l'assistance juridique, judiciaire et administrative de son institution. Aussi, l'AFJC fournira aux petites et moyennes entreprises conseil et assistance juridique par des avis ou des consultations juridiques devant les instances administratives. « Il s'agira, en effet, de conscientiser les adhérents ; d'amener les citoyens

faisant du commerce ou des affaires pour le formel rendu attractif d'intervenir auprès des administrations de contrôle pour les convaincre de ne point pratiquer de contrôles abusifs. Les sessions de formations destinées aux adhérents porteront sur le droit Ohada et ses actes uniformes, sur les lois de finances, souvent méconnues du secteur privé », a-t-elle dit.

Gloria Imelda Lossele

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Centre médico-social doté d'une unité de test covid

« Automate de diagnostic Covid PCR », est la désignation scientifique du dispositif technique dont s'est doté le Centre médico-social de la Présidence de la République basé dans le périmètre du Palais du Peuple à Brazzaville.

Acquis sur les budgets de la tutelle pour près de 100 millions FCFA, installation comprise, cet équipement permet de prélever jusqu'à 94 échantillons d'une traite et rendre disponibles les résultats dans un délai maximum de deux heures.

Le local abritant l'ensemble a été présenté au Secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Baptiste Ondaye, vendredi 23 septembre en fin de matinée par le directeur général des services de santé de la présidence république, le Pr Prosper Bouya. « *Des doléances avaient été présentées à la hiérarchie qui y a répondu favorablement* » s'est réjoui ce dernier pour cet heureux aboutissement.

Le Pr Bouya s'est dit aussi soulagé des chiffres désormais moins alarmants de contaminations au Covid-19 mais il a souligné, sous l'assistance du Dr Koumou Onanga, urologue en service dans la structure, que le nouvel équipement est par ailleurs approprié pour des prélèvements liés à d'autres



Jean-Baptiste Ondaye édifié tour à tour par le Pr Prosper Bouya et le Dr Koumou Onanga

Il est, avec le laboratoire national de santé publique, la Fondation congolaise pour la recherche médicale que dirige le Pr Francine Ntoumi et l'hôpital général de Djiri, l'un des points focaux de dépistage de la covid-19 dans la capitale.

pathologies. En particulier le VIH-Sida, l'hépatite, la rubéole et le zona.

Dès maintenant, disposant de réactifs, le centre médico-social de la présidence de la République est opérationnel, mais il devra attendre la certification du ministère de la Santé qui pourrait intervenir sous peu. Il serait, avec le laboratoire national de santé publique, la Fondation congolaise pour la recherche médicale que dirige le Pr Francine Ntoumi et l'hôpital général de Djiri, l'un des points focaux de dépistage de la covid-19 dans la capitale. Le Centre hospitalier universitaire de Brazzaville attendrait aussi de se mettre aux normes après avoir été équipé du même type de matériel, a-t-on appris.

Comme s'il voulait faire d'une pierre deux coups, le Pr Prosper Bouya a convié son chef à la visite guidée de son service et plaidé qu'une attention particulière soit accordée à certaines entités manquant cruellement de mesures d'accompagnement.

Gankama N'Siah

SANTÉ PUBLIQUE

Validation du document stratégique d'identification des priorités

Les experts de la santé et les chargés de programmes au bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont adopté, le 22 septembre à l'issue d'un atelier à Brazzaville, le document stratégique opérationnel conjoint de l'OMS avec le ministère de la Santé et de la Population 2022-2023 et d'identification des priorités du budget programme 2024-2025.

L'objectif général de l'atelier a été de faire la sélection des priorités sanitaires pour un budget programme de 2024-2025, afin d'accélérer l'atteinte des objectifs du treizième programme de travail et de l'Objectif de développement durable (ODD). Il s'agissait également de rappeler le cycle de planification de l'OMS et le cadre des résultats de son troisième programme de travail, de présenter le processus d'identification des priorités ou domaines d'accélération pour l'atteinte des cibles du treizième programme et des ODD, d'identifier les priorités ou domaines de concentration pour l'atteinte de ces cibles.

Les participants ont bénéficié



Les experts à l'issue de l'atelier/Adiac

à cette occasion de la bonne compréhension du cycle de planification de l'OMS et du cadre de résultat du programme ; du programme d'identification des priorités et des zones de concentration pour accélérer l'atteinte

des cibles du triple milliard et de l'ODD 3, des priorités sanitaires. Leurs contributions ont permis d'adopter le document d'identification des priorités pour le budget programme 2024-2025.

Le représentant de l'OMS,

Alexis Lucien Manga, a souligné l'importance de la coopération entre sa structure et le Congo qui permet de matérialiser les activités en commun accord avec toutes les parties prenantes.

Pour sa part, le directeur

général des soins et services de santé, Henri Germain Monabeka, a indiqué dans son mot de clôture que les stratégies opérationnelles favoriseront l'accès de la population congolaise aux soins de qualité et à un coût abordable.

Lydie Gisèle Oko

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Recensement des retraités et rentiers en Europe



La façade de l'ambassade du Congo en France/DR

Par communiqué de presse du 19 septembre dernier, le directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale du Congo informe tous les retraités et rentiers de ladite caisse résidant en Europe qu'un contrôle physique des bénéficiaires des pensions et rentes sera organisé durant la période allant du 27 septembre au 26 octobre 2022. Ce contrôle s'effectuera dans les locaux de l'ambassade du Congo en France, à Paris, et également dans tout autre lieu qui sera communiqué le moment venu. Les intéressés devront se munir de la lettre de notification de la pension et / ou de la rente ; de la photocopie de l'acte de naissance / de mariage / du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité ; d'un relevé d'identité bancaire et d'une photo d'identité récente. Contact Courriel : cnss.bzv@laposte.net / Téléphone : 00 242 22 881 00 93

Marie Alfred Ngoma

ARMEMENT

L'Egypte gros acheteur d'armes françaises en 2021

11, 7 milliards d'euros, c'est le montant des ventes d'armes françaises l'année dernière, avec l'Egypte comme le plus gros acheteur, selon un rapport qui a fuité avant sa transmission au Parlement.

Le budget révélé se fonde sur les prises de commandes. Il a triplé par rapport à 2020 où le marché avait été impacté par la crise sanitaire de la covid-19. « Ce bilan permet à la France d'asseoir encore davantage sa position parmi les trois premiers exportateurs mondiaux », indique le rapport annuel sur les exportations d'armes françaises. Ce qui permet ce pays de conserver son rang de troisième exportateur d'armes après les Etats-Unis et la Russie. « La France enregistre son troisième plus haut niveau historique en matière d'exportation d'armements », s'est félicité le ministre des Armées, Sébastien Lecornu.

Les cinq plus gros clients de l'armement français en 2021

L'Egypte se classe en première position avec 4,5 milliards d'euros de prises de commandes, suivie de la Grèce avec 2 milliards d'euros de prises de commandes, la Croatie qui totalise 972 millions de prises de commandes, l'Inde avec 492 millions de prises de commandes et l'Arabie saoudite 381 millions de prises de commandes. Depuis 1991, le Proche et Moyen Orient comptent parmi les principaux clients de la France. L'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Égypte et le Qatar ont figuré régulièrement dans le top 5 des plus gros acheteurs. Au moins 25 % des exportations concernent l'Arabie saoudite et les Émirats. Cette année, c'est l'Egypte qui prend la première place du classement, selon le rapport. Parmi les 4,5 milliards d'euros d'armements made in France achetés, il y a trente avions de chasse Rafale.

Noël Ndong

COMMUNIQUÉ

La directrice générale du Complexe scolaire LYAM-ALEX informe les parents et élèves que la rentrée scolaire 2022-2023 aura lieu le lundi 3 octobre à 7h00. À titre de rappel, les frais d'inscriptions s'élèvent à 1000 FCFA par élèves et sont gratuits à partir de deux enfants appartenant à une même famille. Les frais mensuels sont : 1-Garderie : mi-temps = 10 000FCFA ; plein temps = 15 000FCFA. 2-Pré-scolaire : mi-temps = 10 000FCFA ; plein temps = 15 000FCFA. 3-Primaire : mi-temps = 10 000FCFA ; plein temps = 15 000FCFA. 4-Collège de la 6e à la 4e = 12 000 FCFA ; 3e = 15 000FCFA. Adresse : Case P13- 144V à Sonaco, derrière l'école de la Soprogri en allant vers la station totale. Contact : 06 498 22 45 / 06 99 20 846 / 05 768 55 55 La Direction

DÉVELOPPEMENT

L'Afrique face à des incertitudes

Après avoir connu une croissance exceptionnelle de son Produit intérieur brut (PIB) en 2021, l'Afrique se trouve maintenant face à des incertitudes considérables.

L'affirmation est le fruit d'un rapport du cabinet international de conseil spécialisé en gestion des risques Control Risks et du cabinet de conseil en économie Oxford Economics Africain, intitulé « Quand l'incertitude devient une opportunité ». Le rapport nous apprend que le PIB de l'Afrique a augmenté d'environ 6,9% en 2021, cependant, le continent continuera à être confronté à l'incertitude. A cause des séquelles de la pandémie de covid-19 et de la guerre en Ukraine, ce qui impactera durablement sur les perspectives économiques. En raison de la pandémie, en 2021, l'Afrique a perdu 22 millions d'emplois, 30 millions de personnes ont sombré dans l'extrême pauvreté, 1,8 million de personnes s'ajouteront en 2022. L'augmentation des prix, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et le changement climatique ont exacerbé la crise alimentaire actuelle. Par ailleurs, le ressentiment antigouvernemental, déjà élevé, connaît une hausse, la population estimant ses dirigeants incapables de relever les défis socioéconomiques. En 2022, les ratios risque-rendement brossent le tableau d'un continent à la croisée des chemins, où les opportunités abondent dans un contexte de grande incertitude. Ce rapport se penche sur trois grands thèmes et présente une synthèse des points de vue sur le devenir de l'Afrique.

1 Façonner le rôle de l'Afrique dans la transition énergétique

Il s'agit d'examiner comment l'urgence de la transition énergétique mondiale et de l'abandon des combustibles fos-

siles, combinée à la perturbation des marchés européens de l'énergie, a suscité un regain d'intérêt pour l'énergie en Afrique. Des opportunités existent dans les sous-secteurs de l'énergie (énergies renouvelables, pétrole et gaz, hydrogène) et tout le long de la chaîne de valeur (extraction, développeurs, production, transmission, distribution, exportation) et les gouvernements accueillent favorablement les investisseurs. Pour Patricia Rodriques, analyste chez Control Risks, la transition énergétique en Afrique doit se faire graduellement, de nombreux pays doivent et devront exploiter leurs combustibles fossiles tout en développant les énergies renouvelables. Les pays à fort potentiel de GNL (Angola, Mozambique, Tanzanie, Nigeria), susciteront l'intérêt des investisseurs. Mais « les investisseurs doivent être au fait des préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance liées à leur secteur économique, vu le potentiel d'écoblanchiment et la nature extractive continue de nombreux projets », ajoute-t-elle.

2-Sortir l'Afrique de l'impasse en matière de sécurité alimentaire

La perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales provoquée d'abord par la pandémie de covid-19, et par le conflit en Ukraine, a mis en évidence la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'extérieur pour la plupart de ses produits de base, ainsi que les graves lacunes des chaînes d'approvisionnement internes du continent, notamment la chaîne alimentaire. Bien que les pays africains se soient enga-

gés en 2019 à accélérer l'intégration régionale dans le cadre de l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine, ces défis restent encore largement présents. A cela on peut ajouter le déficit énergétique et en infrastructures de transport. « La dépendance de l'Afrique à l'égard des importations, même des denrées alimentaires les plus basiques, est l'un des problèmes les plus urgents », selon Jacques Nel, responsable d'Africa macro, Oxford Economics Africa.

3- Des gouvernements à court d'argent et une vague de mécontentement

Le rapport souligne une augmentation de ressentiment antigouvernemental, les dirigeants étant accusés de ne pas s'attaquer à la hausse du coût de la vie. Bien qu'elle ait provoqué des troubles dans de nombreuses capitales africaines, il est peu probable que cette grogne précipite des changements politiques importants. En effet, les élites soit ignorent les préoccupations ou cooptent des mouvements populaires pour prendre le pouvoir ou renforcer leur propre emprise sur celui-ci, soit elles n'ont tout simplement pas les moyens financiers de faire quoi que ce soit de concret (les systèmes de protection sociale étant défaillants ou inexistants). Les responsables politiques et les élites ont fait de vagues promesses de réformes, mais il est peu probable que celles-ci soient tenues malgré la colère croissante de la population.

Noël Ndong

ERICSSON CAMEROON SUCCURSALE CONGO
SUCCURSALE

Siège social : BRAZZAVILLE, M'PILA, Avenue Edith Lucie MBONGO, 1^{er} étage, immeuble ex COMUS, en face de la société SCLOG

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un Procès-Verbal de décisions en date du trois juin deux mille vingt et deux déposé au rang des minutes de Maître Jean Jacques MOUKORY EYANGO, Notaire à Douala, le treize juin deux mille vingt et deux, l'Administrateur Général de la société ERICSSON CAMEROON SA, a décidé de l'ouverture d'une succursale en République du Congo ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET :

Services aux entreprises de télécommunications ;

DENOMINATION : ERICSSON CAMEROON SUCCURSALE CONGO

SIEGE SOCIAL : BRAZZAVILLE, M'PILA, Avenue Edith Lucie MBONGO, 1^{er} étage, immeuble ex COMUS, en face de la société SCLOG ;

DUREE : 99 ans ;

GERANT : M. BOLHA Welo Wang, pour une durée indéterminée ;

Immatriculation au RCCM : n° CG-BZV-01-2022-B21-00002 en date du 26 juin 2022.

Pour Avis, le Gérant

YANGO

YANGO EN ACCORD AVEC LE MINISTERE DES TRANSPORTS DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

Le jeudi 15 septembre 2022, les membres de la société Yango conduit par leur PDG Monsieur Roman KARLASH, ont eu une séance de travail dans le bureau du Directeur de cabinet du Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine Marchande. La délégation de Yango était accompagnée de l'Ambassadeur fédéral de la Russie au Congo.»

Le représentant de Yango a présenté l'organisation de l'entreprise. Au sujet de son fonctionnement au Congo, n'ayant pas de parc automobile, la société Yango travaillera avec des partenaires ou sociétés ayant des parcs automobiles dans le domaine des transports. Se basant sur trois principes dont la sécurité des passagers ; le paiement des impôts de ses partenaires ; ainsi la modernisation et le renouvellement du parc

automobile de ses partenaires, la société Yango, mettra à la disposition de ses partenaires son logiciel aux technologies intelligentes pour la cartographie, le routage, la navigation, et son système de distribution des commandes.

Le Directeur de Cabinet du Ministre des Transports, prenant la parole,

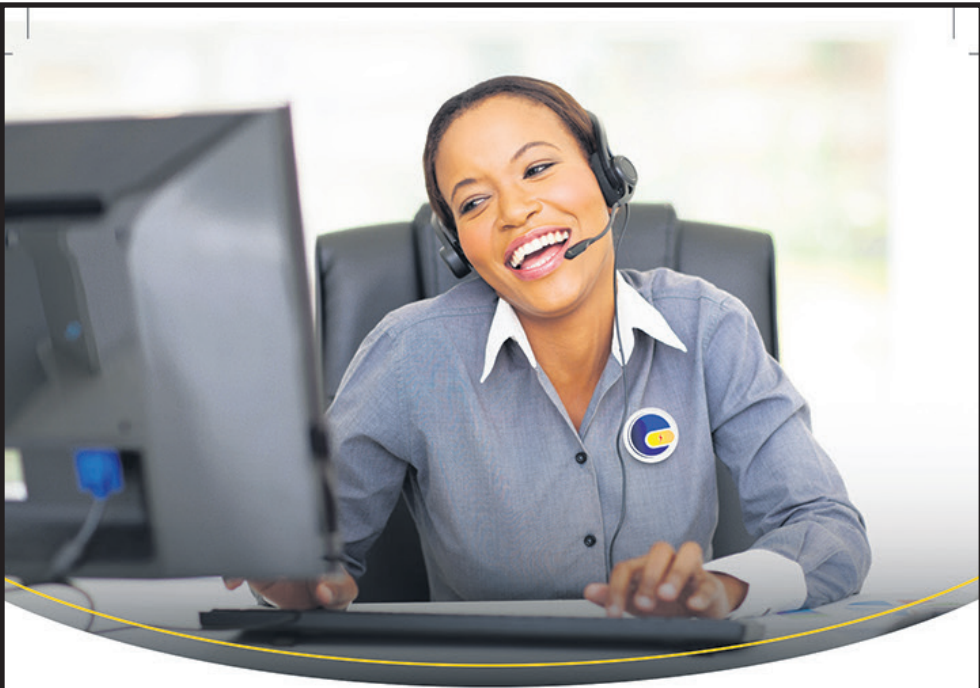
a fait lecture du courrier que le Ministère des Transports avait adressé au Premier Ministre sur le « développement de la plateforme Yango en République du Congo ».

Source encourageante de la diversité économique dans notre pays qui nécessite aucune opposition de la

part du Ministère des Transports. Cependant, un encadrement et un accompagnement lui seront nécessaires sur ce nouveau contexte moderne vers le numérique en matière de transports en République du Congo.

Grande a été la satisfaction des représentants de la société Yango

suite au contenu global de ce courrier. Notons que la société Yango est prête à travailler avec toutes les parties prenantes (Ministère, ARPCE) afin de changer, non seulement l'image des transports, mais aussi de moderniser cette activité au Congo. Elle est également prête à contribuer, avec son expertise, à la rédaction des textes intégrant ce nouveau système de transport urbain au Congo.



La Direction Générale de la société Energie Electrique du Congo en sigle E²C, porte à la connaissance de son aimable clientèle la mise en service de la phase test de son call center au numéro 42-42, disponible 24h/24 et 7j/7.

Le 42-42 vous permet d'être en contact avec un opérateur pour vos doléances ou pour signaler tout problème en lien avec la société Energie Electrique du Congo.

La Direction Générale de Energie Electrique du Congo vous rassure de sa franche collaboration.

La Direction Générale



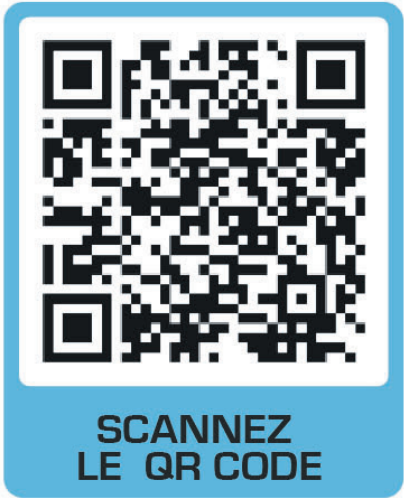
ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains se réunit à New York

En marge de la 77^e assemblée générale des Nations unies, le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) s'est réuni en mode hybride (présentiel et en ligne), le 21 septembre, à New York, aux États-Unis d'Amérique, afin de présenter la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) et ses avancées réalisées.

Présentant la CCBC, Arlette Soudan-Nonault, en sa qualité de ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, coordonnatrice technique de la CCBC, a indiqué que cette commission a été créée le 16 novembre 2016 à Marrakech par les chefs d'État et de gouvernement africains, réunis en marge de la Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 22) sur l'initiative de Sa majesté Mohammed VI, roi du Maroc, à l'occasion du Sommet de l'Action sanctionné par la Déclaration de Marrakech. Elle dispose désormais d'un instrument de financement unique, le Fonds bleu pour le Bassin du Congo (F2BC). Ce fonds est créé par les dix-sept États africains membres de la CCBC, localisé en Afrique, cofinancé par ces dix-septs États africains et ouvert aux bailleurs de fonds publics et privés, géré par des experts africains et internationaux, et surtout centré sur la transformation et le développement d'un nouveau modèle économique, social et environnemental durable de l'Afrique aligné sur l'agenda 2063 de l'UA, sur les dix-sept objectifs de développement durable et sur les contributions déterminées au niveau national (CDN).

Quant au plan d'investissement du F2BC ainsi que son mécanisme financier et son schéma de gouvernance, ils ont été adoptés par les chefs d'État et de gouvernement, lors de



La coordonnatrice technique de la CCBC lors de la réunion du CAHOSCC de New York/Adiac

leur deuxième sommet tenu le 30 septembre 2021, a signifié la coordonnatrice technique de la CCBC. Enfin, la Banque de développement chargée d'héberger la ligne de financement du F2BC est désormais connue. A la dernière réunion du CAHOSCC, la CCBC, par la voix du président Denis Sassou N'Gusso, avait sollicité le

soutien de ce comité pour son accréditation auprès de l'UA en tant qu'organisation régionale. Ainsi, lors de la trente-cinquième session ordinaire de la Conférence de chefs d'État et de gouvernement de l'UA du 6 février dernier, l'Assemblée générale, tout en reconnaissant l'existence légale de la CCBC, avait soutenu cette demande

d'accréditation auprès de l'UA en tant qu'organisation régionale. Il ne reste dès lors qu'à formaliser cette accréditation. Pour sa part, la CCBC a évolué avec la mise en place de ses outils de gouvernance ainsi que des outils de gestion du F2BC.

La CCBC se déploie pour mobiliser les fonds

« La création de la CCBC et du F2BC constitue une étape importante dans l'histoire récente de notre continent. Elle marque, en effet, l'avènement d'une nouvelle Afrique, responsable, qui prend son avenir économique, sociétal et climatique en main »

La coordonnatrice a rappelé que les statuts portant organisation et fonctionnement de la CCBC ont été adoptés lors de la réunion des ministres tenue le 19 mai dernier à Brazzaville et la convention de gestion de la ligne de financement F2BC est en cours de signature avec la Banque de développement des États de l'Afrique centrale. Le F2BC étant constitué et prêt à l'emploi, il ne reste plus qu'à le doter des ressources aussi bien publiques que privées pour accompagner les projets issus des États membres et leurs contributions aux engagements sur l'Accord de Paris sur le climat. La CCBC se trouve désormais dans la phase de plaidoyer pour la mobilisation de ces financements.

La participation de la CCBC à la COP 27 qui se tiendra à Sharm El Sheikh, en Egypte, du 6 au 18 novembre prochain, permettra de poursuivre ce plaidoyer. « La création de la CCBC et du F2BC constitue une étape importante dans l'histoire récente de notre continent. Elle marque, en effet, l'avènement d'une nouvelle Afrique, responsable, qui prend son avenir économique, sociétal et climatique en main. Elle affirme la volonté des chefs d'État de garantir la souveraineté des États dans les choix et les moyens de l'émancipation et de la prospérité des peuples, dans le respect de la nature, de la biodiversité et de nos écosystèmes », a conclu la coordonnatrice technique.

Bruno Okokana

GUINÉE ÉQUATORIALE

Les élections générales fixées au 20 novembre

La Guinée équatoriale a avancé, le 20 septembre, son élection présidentielle de cinq mois, en même temps que les législatives.

« L'élection présidentielle, les législatives, les sénatoriales et les locales sont convoquées le 20 novembre 2022 », selon un décret du chef de l'État lu au journal du soir de la télévision d'État.

Le seul enjeu résidera dans la désignation avant le scrutin du candidat du Parti démocratique de Guinée équatoriale (PDGE), qui occupe 99 des 100 sièges de la chambre basse sortante et la totalité

des 70 sièges du Sénat : Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, 80 ans, se présentera-t-il pour un nouveau mandat ou laissera-t-il son fils Teodoro Nguema Obiang Mangue, surnommé Teodorin, lui succéder ? Ce dernier, longtemps considéré comme le dauphin de son père, est omniprésent sur la scène politique depuis deux ans.

Mais le congrès du PDGE qui devait l'introniser candidat en novembre 2021 ne l'a finalement pas fait, à la surprise générale. A deux mois du scrutin, les Equato-Guinéens

- mais aussi les observateurs et diplomates - s'interrogent aujourd'hui sur qui va l'emporter de Teodorin ou des caciques du régime qui voient d'un mauvais œil le fils à la tête de ce petit pays riche de ses hydrocarbures.

L'issue des législatives ne fait, elle, guère de doute, comme à chaque scrutin : le PDGE - parti unique jusqu'en 1991 - ne devrait laisser que quelques miettes à des mouvements d'opposition « tolérés » parmi les rares qui ne sont pas la cible d'une implacable répression dénoncée

régulièrement par les Organisations non gouvernementales (ONG) internationales. Il y a dix mois, le congrès du parti a donné lieu à d'inedites querelles entre partisans de Teodorin et de Teodoro, président depuis 1979 quand il a renversé par un coup d'État son oncle Francisco Macías Nguema.

L'anticipation de la présidentielle était justifiée dans le décret de mardi par la nécessité de regrouper des scrutins coûteux en pleine crise économique due notamment à « la guerre en Ukraine » et

à la « pandémie de covid-19 », mais les observateurs y voient plutôt la volonté d'un des deux camps de pousser ce qu'il croit être son avantage.

Lundi, Teodora Obiang a aboli la peine de mort en Guinée équatoriale, mais son régime est régulièrement accusé par les ONG internationales et des capitales occidentales de bafouer les droits humains avec notamment des « détentions arbitraires », des « exécutions extra-judiciaires », voire des « tortures ».

Josiane Mambou Loukoula

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Un désordre dans la fixation des avantages des mandataires

Le gouvernement de la République a lancé les travaux de la commission interministérielle chargée de combler l’absence d’un cadre réglementaire dans la mise en œuvre des articles 11 et 12 du décret 13/056 du 13 décembre 2013, fixant les principes de la rémunération et autres avantages sociaux des mandataires des établissements publics. Ce vide avait fini par créer une situation de disparité inacceptable. Après la cérémonie d’ouverture en début de week-end, les délégués et experts ont quinze jours à compter du 26 septembre pour plancher sur cette question.

Le feu couvait depuis un certain temps dans les établissements publics en raison de la disparité et la désorganisation dans la fixation des rémunérations, primes et autres avantages sociaux des mandataires publics. Après plusieurs dénonciations, notamment celle de l’inspection générale des finances (IGF) dans le cadre de sa patrouille financière, la primature a décidé d’instituer une commission interministérielle pour examiner minutieusement cette question. En lançant officiellement les travaux de cette importante structure

gouvernementale, l’objectif visé est d’arriver justement à fixer les avantages sociaux des mandataires de l’État dans les établissements publics.

Mettre fin au désordre

Pour la primature, il s’agit de combler un grand vide au sein de ces entités publiques. En effet, la réforme de 2008 a abouti à la transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales, établissements publics et services publics. Aujourd’hui, le portefeuille de l’État est constitué de vingt sociétés

commerciales, vingt et un établissements et cinq services publics. Dans la foulée, cette transformation a conduit à un changement du cadre juridique portant sur la gestion et la gouvernance de ces unités de production. Dans cette rubrique, il faut bien entendu mettre en bonne place les mécanismes de fixation et les modalités de paiement des avantages sociaux, précisément la rémunération. La loi de 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques ne fixe pas les avantages sociaux

des mandataires qui sont appelés à gérer les établissements publics issus de la transformation et ceux créés subséquemment.

Un cadre réglementaire

En décembre 2013, soit cinq ans après, il y a eu la promulgation du décret 13/056 portant statut des mandataires publics dans les établissements publics. Cette loi vient fixer les principes en son article 11. Ce dernier spécifie que la rémunération de base, les primes, les avantages sociaux et les jetons de présence des mandataires actifs

ou non actifs sont fixés par décret du premier ministre délibéré en Conseil des ministres, sur proposition des ministres de tutelle concernés. La commission interministérielle devra ainsi porter ses réflexions sur les articles 11 et 12 de cette loi. Les délégués et experts de la primature, des ministères sectoriels, de l’Inspection générale des finances, du Conseil supérieur du portefeuille de l’État et les directeurs généraux des établissements publics ont donc quinze jours pour se prononcer.

Laurent Essolomwa

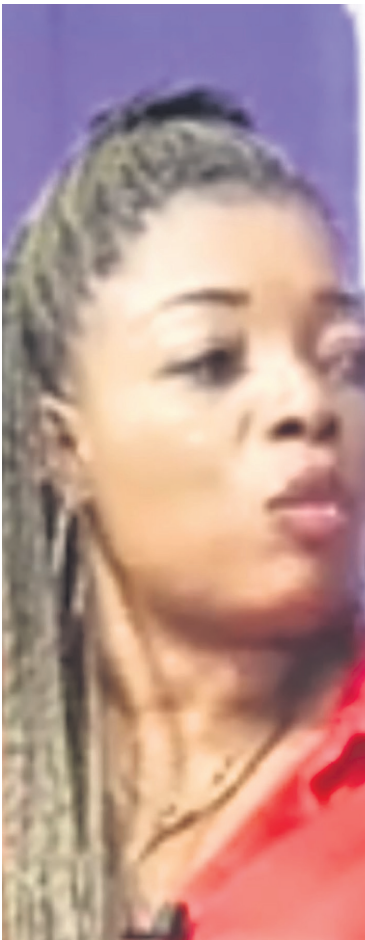
CONFLIT PARCELLAIRE AVC/MODERN CONSTRUCTION

Le ministre Molendo Sakombi pointé du doigt

Le membre du gouvernement en charge des Affaires foncières est cité parmi les responsables du conflit parcellaire AVC/Modern construction, parce que le dossier sur la parcelle qui appartiendrait à AVC construction révèle la fraude des services sous sa tutelle, en complicité avec Harish Jagtani, qui lui ont fait prendre certaines décisions dénoncées.

Des sources proches du dossier de conflit parcellaire révèlent, en réaction à un communiqué de presse du ministère des Affaires foncières, qu’en 2020, le ministre Molendo Sakombi a signé un contrat d’emphytéose en faveur de la succession Ziele, en renouvellement de leur contrat d’emphytéose datant de 1995, qui ne se trouve pas dans les archives du cadastre et dans le registre des contrats d’emphytéose. Selon ces sources, ce contrat signé par le ministre ne s’explique pas dans la mesure où la famille Ziele avait déjà, grâce à son contrat d’emphytéose de 1995, obtenu le certificat d’enregistrement AMA 21 folio 10, dont tous les actes de mutation entre Modern et Ziele renseignent (note d’expertise, note des frais, conseils de famille, les différentes procurations des frères et sœurs Ziele,.....). « Les services fonciers ne pouvaient donc pas établir un contrat d’emphytéose pour un terrain déjà couvert par un certificat d’enregistrement », fait-on savoir.

En outre, le conservateur de Mont-Ngafula se servira, en 2020, de ce contrat pour établir un nouveau certificat d’enregistrement AMN 72 folio 98 pour la parcelle 18 516 du plan cadastral de Mont-Ngafula, nouvellement créée avec un nouveau procès-verbal (PV) de mesurage et bornage du 10 juin 2020. Alors que le lotissement de Mont-Ngafula avait eu lieu dans les années 1950, seul un morcellement de la parcelle n° 8 du plan cadastral de cette partie de la ville-province de Kinshasa pouvait donner lieu



à l’établissement d’un nouveau procès-verbal de mesurage et bornage. L’AVC n’a, par ailleurs, jamais réalisé un morcellement quelconque de sa concession.

Des actes de fraude non dénoncés

Le certificat d’enregistrement AMN 72 folio 98 ainsi créé dans le non-respect de la loi en la matière n’existera que pendant vingt-quatre heures car, signé le 25 août 2020, il sera annulé un jour plus tard, soit le 26 août, pour donner naissance au certificat de



Modern construction portant le n° AMN 72 Folio 117. Le ministre Molendo est donc pointé du doigt comme un des responsables de cette situation, parce qu’il s’est refusé de condamner les actes de fraudes commis par ses agents dans ce dossier et de rapporter ses actes, s’il avait estimé qu’il a été induit en erreur quand AVC lui avait apporté l’historique de ce conflit, qui date d’avant son arrivée au ministère alors que les géomètres et l’actuel conservateur de Mont-Ngafula, Frédéric Lwas-



Le ministre Molendo entre les deux parties en conflit/DR sa, était, en 2020, chef de bureau enregistrement du cadastre de Mont-Ngafula. « L’acte notarié établi en faveur de M. Harish pour la mutation de la parcelle couverte par le certificat d’enregistrement AMA 21 folio 10 le renseigne comme témoin de la transaction entre Harish et la succession Ziele. D’ailleurs, dans ce dossier, on retrouve trois signatures différentes du liquidateur désigné, M. Ziele Mavinga Innocent, de la famille Ziele. On ne peut savoir quelle est sa vraie signature

parmi les trois, retrouvées sur les différents documents », font constater les sources. Les investigations sur le dossier indiquent, en effet, que Harish a recouru et payé les agents du cadastre de Mont-Ngafula pour obtenir ce certificat d’enregistrement en 2020, lui permettant de justifier sa présence dans la parcelle n°8 du plan cadastral de Mont-Ngafula qui appartiendrait à AVC depuis 1958. Ces sources révèlent que les documents versés par Harish dans son dossier au cadastre de Mont-Ngafula pour obtenir son certificat d’enregistrement en 2020 portent sur la parcelle 10 516 du plan cadastral de Mont-Ngafula avec le certificat d’enregistrement AMA 21 folio 10 ayant appartenu à la succession Ziele, certificat qui proviendrait d’un contrat d’emphytéose (E/035) datant de 1995 avec un procès-verbal de bornage datant de février 1994. La note de service relative à cette parcelle renseigne aussi les voisins de la parcelle de la famille Ziele (Concession Kumadio, concession Ndele, concession non enregistrée et l’avenue Wasssa). Il est, en outre, rappelé que toutes les descentes réalisées sur le terrain aussi bien par les agents du cadastre que par les inspecteurs du Parquet général de la Gombe révèlent que Modern construction s’est installée en plein milieu de la concession AVC qui se trouve être aujourd’hui le voisin de gauche, de droite et du nord de Modern construction en lieu et place de la concession Ndele, concession Kumadio, concession Luyeye.

Lucien Dianzenza

VOIRIES URBAINES

Lancement des travaux de construction des avenues Ngiri-Ngiri et Birmanie

Les travaux sur les deux artères visent à faciliter le mouvement de la population, son approvisionnement en produits de première nécessité ainsi que le développement de ses activités économiques. Ils constituent la continuité des actions inscrites au programme du gouvernement provincial de Kinshasa dans son volet «Voiries et mobilité urbaine».



Lancement des travaux par le gouverneur Ngobila, sur la pelle chargeuse/DR

Le gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a lancé, le 23 septembre, les travaux de construction et de modernisation des avenues Birmanie et Ngiri-Ngiri.

L'avenue Birmanie, longue de

six kilomètres, part de l'avenue Victoire, dans la commune de Kasa-Vubu, jusqu'à l'avenue Landu, dans la commune de Bumbu. Elle traverse les communes de Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri et Bumbu. Il s'agit d'une route transversale qui va

faciliter l'approvisionnement en produits de première nécessité et permettre le mouvement de la population ainsi que le développement de ses activités économiques. Les travaux sur l'avenue Ngiri-Ngiri, par ailleurs, concernent l'axe compris

entre les avenues Assosa et Libération sur une distance d'un kilomètre et demi. La réhabilitation et la construction de ces deux routes permettront de désengorger la voirie au niveau de ces communes desservies et de mettre ainsi fin aux éventuels embouteillages que l'on peut y enregistrer.

La continuité du programme du gouvernement provincial

Pour l'autorité urbaine, ces travaux sur les deux artères constituent la continuité des actions inscrites au programme du gouvernement provincial de Kinshasa dans son volet «Voirie et mobilité urbaine». « Ces actions impliquent une forte mobilisation des ressources financières. D'où, cette recommandation aux Kinois et Kinois à s'acquitter régulièrement de leurs devoirs fiscaux tels que les impôts fonciers et locatifs afin de donner une impul-

sion à l'exécutif provincial de rendre Kinshasa aussi attrayante qu'émergente », a souligné Gentiny Ngobila. Il a noté que cet énième lancement des travaux réaffirme ainsi son engagement de matérialiser la vision du chef de l'Etat en matière d'infrastructures de base. Ces travaux élargissent la liste des réalisations du gouverneur Ngobila depuis son élection à la tête de la capitale congolaise. Il s'agit notamment de quelques routes secondaires en pleine construction comme Elengesa dont les travaux touchent presque à la fin, l'avenue Kikwit, l'avenue de la paix et bien d'autres. Après cette cérémonie de lancement des travaux, l'autorité urbaine s'est rendue sur le chantier de l'avenue Kikwit où elle a été satisfaite non seulement de l'évolution des travaux, mais aussi de la qualité de l'ouvrage qui est en train d'y être réalisé.

Lucien Dianzenza

CONFLIT INTERCOMMUNAUTAIRE

Caritas Kenge plaide pour une réponse humanitaire en faveur des déplacés

Les déplacés de la crise de Kwamouth se trouvant à Kenge et à Bandundu-ville éprouvent d'énormes difficultés. Ils manquent de tout et sont exposés aux conséquences graves qui mettent leur vie en péril. Face à l'immensité des besoins qui s'imposent, la Caritas Kenge lance un SOS pour les secourir.

« Ils ont besoin de notre solidarité et de notre partage dans tous les secteurs de la vie, à savoir santé, eau, hygiène, assainissement, protection générale, protection de l'enfance, protection logement-terre-propriété, protection contre les violences ayant pour base le genre, éducation, moyens de subsistance, sécurité alimentaire, etc. », a souligné l'abbé William Lupanda, coordonnateur de la Caritas-Développement Kenge. Mgr Jean-Pierre Kwambamba, évêque de Kenge, a rendu récemment une visite de réconfort aux déplacés de la crise de Kwamouth se trouvant à Kenge et à Bandundu-ville. A sa suite, son organe technique chargé de la pastorale sociale, la Caritas-Développement Kenge a assisté récemment les déplacés de Kwamouth, avec des biens vivres et non vivres, notamment des poissons salés, des haricots, du sel de cuisine, de l'huile végétale, du sucre, du manioc ainsi que des habits, go-belets, seaux, etc.

Au total, cent-une personnes ont bénéficié de cette aide de la Caritas Kenge, dont vingt-neuf hommes, trente-trois femmes et trente-neuf enfants. La distribution de cette assistance s'est faite en présence du vice-gouverneur du Kwango, du ministre provincial de la Justice et Droits humains, des députés provinciaux, des autorités politico administratives ainsi que des agents de la Caritas Kenge. « Pour ceux qui ne le savent pas, Bandundu-ville se trouve dans le diocèse de Kenge. Nous avons cette particularité d'avoir deux chefs-lieux de provinces dans notre ressort ; Kenge, le chef-lieu de la province de Kwango, et Bandundu-ville le chef-lieu de celle de Kwilu », a indiqué en substance Mgr Jean-Pierre Kwambamba, ajoutant, par ailleurs, que son diocèse s'étend sur trois provinces. Précisons que cette assistance de la Caritas a été suivie de la consultation des enfants et femmes malades parmi ces déplacés de



Kwamouth par l'abbé Dr Charles Muyolo, coordonnateur adjoint de Caritas-Développement Kenge.

Vingt-quatre déplacés ont ainsi bénéficié des soins appropriés à l'hôpital général de Kenge, pour

Des familles sans abris/Caritas le Bureau diocésain des oeuvres médicales Kenge.

Blandine Lusimana

TRÊVE FIFA

La RDC s'incline devant le Burkina Faso à Casablanca

Pour sa première sortie comme patron du staff technique des Léopards de la République démocratique du Congo (RDC), le sélectionneur Sébastien Desabre a enregistré une défaite, le 23 septembre au stade Père Jégo de Casablanca, au Maroc, face aux Etalons du Burkina Faso du sélectionneur français Hubert Velud.

Un but à zéro, c'est le score de la rencontre en faveur des Etalons du Burkina Faso face aux Léopards. Une réalisation du meilleur joueur du match, l'expérimenté Bertrand Traoré, à la 55e mn sur une somptueuse frappe instantanée de gauche après une remise d'un coéquipier, hors de portée du gardien de but Lionel Mpasi Nzau titularisé pour la première fois avec les fauves de la RDC. L'on a remarqué une équipe des Léopards timorée, en manque d'automatisme. Si la défense a semblé en place en première période, le milieu de terrain congolais a été un peu en difficulté dans les duels, et les Léopards ont tenté de faire le jeu direct, tentant d'apporter un peu de danger dans le camp adverse. Ainsi, Ben Malango a failli faire mouche en première période, tout comme Akolo. En seconde période, les remplacements ont redonné un peu de vivacité au milieu, notamment avec Edo Kayembe. Moutoussamy a raté la balle de l'égalisation, sa frappe dans la surface de réparation s'est envolée. Les Léopards n'ont pas été ridicules. Mais on a noté des déchets techniques, une équipe quasiment sans leader tech-



La RDC battue par le Burkina Faso, le 23 septembre 2022, à Casablanca./DR

nique capable d'un coup d'éclat comme Gaël Kakuta ou encore Paul-José Mpoku qui pouvaient être précieux dans la possession de balle, les balles arrêtées et le dernier geste offensif. Rappelons que le dernier match entre les deux pays s'était soldé sur une large victoire du Burkina Faso (3-0) en Tunisie. Pour cette rencontre, le sélectionneur Sébastien Desabre

avait préféré le portier de Rodez, à l'absence du titulaire Joël Kiassumbua. En défense, Gédéon Kalulu (remplacé par Mukoko Amale) a célébré sa première titularisation sur le flanc droit. Première titularisation également pour le défenseur central de Simba SC de Tanzanie, Henoc Inonga Baka, à côté de Nathan Idumba Fasika. Et sur le côté gauche de la défense,

le taulier Arthur Masuaku a bien été en place. Samuel Moutoussamy, Samuel Bastien Binda (remplacé par Edo Kayembe) et Neeskens Kebano (blessé sorti à la 18e mn et remplacé par Chadrac Akolo remplacé lui aussi par Arnaud Lusamba) ont formé le trio du milieu de terrain, alors que Ben Malango (remplacé par Jackson Muleka), Yoane Wissa et Meschak Elia (remplacé

par Glody Lilepo Makabi) ont constitué le trio de l'attaque. D'autres joueurs sont restés sur le banc, notamment le gardien de but Siadi Ngusia, les défenseurs Arsène Zola, Chadrac Boka Issaka, les milieux de terrain Michée Mika, Philippe Kinzumbi et Fabrice Ngoma Lwamba. Notons-le, il y a eu des absences notables du côté congolais : Chancel Mbemba, Cédric Bakambu, Silas Katompa, Joël Kiassumbua, Théo Bongonda, Marcel Tisserand (pas retenu), etc. Du côté du Burkina Faso, le onze de départ d'Hubert Velud s'est composé du gardien de but Hervé Koffi Kouakou, et dans le champ, Bandaogo Abdul, Tapsoba Edmond Faycial, Kaboré Issa, Yago Steeve Farid, Touré Ibrahim Blati, Traoré Bertrand Isidore, Sangare Gustago Fabrice, Ouattara Dango Aboubacar, Tapsoba Abdoul Fessal et Fofana Adama. Le second match des Léopards dans cette trêve de la Fédération internationale de football association (Fifa) est prévu le 29 septembre sur la même aire de jeu, contre les Lones Stars de la Sierra Leone.

Martin Engimo

CAN U23 PRÉLIMINAIRE

La RDC accroche l’Ethiopie à Addis-Abeba

Les Léopards de moins de 23 ans ont imposé un nul de zéro but partout, le 22 septembre au stade Abebe-Bikila d'Addis-Abeba, aux Walyas U23 d’Ethiopie, en match aller du premier tour des éliminatoires de la Coupe d’Afrique des nations (CAN) de la catégorie, prévue en 2023 au Maroc.



Les Léopards U23 de la RDC./DR

Pour ce match, le nouveau sélectionneur des U23, Raoul Jean-Pierre Shungu, a aligné une équipe composée du gardien de but Esdras Kabamba, et dans le champ Bachir Langata Mussa, Charve Sangana Onoya, Denis Mutuila Tenda, Steven Ebuela (capitaine), Elie Mpanzu Nkibisawala, Exaucé Mufuele Sasa, Gloire Mujaya, Helton Kayembe Mujinay, John Bakata Amsini et Patient Mwamba. Sur le banc des remplaçants, il y a eu Akram Bongonga Bwanga, Christian Kalala, Christopher Pindi Mambote, Jonathan Nsona Kinkela, Joseph Melen-gwe Mutswa (gardien de but), Ramazani Tshimanga Tshilembi et Rolly Wangu Balumbi. Ce résultat d'égalité peut bien être un piège pour les Léopards U23, obligés de l'emporter à Kinshasa, et surtout éviter un match nul avec des buts marqués, au risque d'être recalés suite à la règle du but marqué à l'extérieur comptant double en cas d'égalité. Le second acte de cette double confrontation est donc prévu le 27 septembre au stade des Martyrs.

M.E.

NASA HACKATHON

La première édition invite les Congolais à apporter des solutions aux défis de l'espace

Du 1^{er} au 2 octobre, les jeunes développeurs, codeurs, innovateurs, designers, ingénieurs et autres participeront à la première édition de Nasa hackathon au Congo. Ce challenge organisé par la Nasa international Space Apps met en exergue le génie congolais concernant la résolution de certains problèmes de l'environnement détectés par les experts de la national aéronautiques and space administration (Nasa).

Après la session d'échange avec les potentiels candidats, la semaine dernière, les organisateurs du challenge Nasa hackathon au Congo ont entretenu les membres du jury, le 23 septembre à Pointe-Noire. L'objectif était de les briefier sur le déroulement et la conduite à tenir lors de la compétition. Le message était bien clair, puisque ces derniers se sont engagés à bien exécuter le travail en appréciant beaucoup plus la qualité du projet, sa viabilité, son impact social et son originalité.

A en croire Elvy Gotiene, membre de l'équipe d'organisation, cette compétition est une façon de valoriser la créativité et la pensée critique. « Notre mission est de tirer parti de cet intérêt pour encourager la croissance et la diversité de la prochaine génération de scientifiques, de technologues, de concepteurs, de conteurs, d'ingénieurs et d'autres professionnels. Les participants

peuvent s'inscrire via WhatsApp au 06 965 93 79 », a-t-elle indiqué.

La créativité des jeunes Congolais est ainsi attendue, notamment dans la proposition des projets innovants allant dans le sens de solutionner les problèmes que rencontrent l'homme et la société. Ce challenge international qui arrive pour la première fois au Congo s'organise déjà à l'international et mettra aux prises, début octobre, les acteurs de plusieurs pays du monde. Il constitue ainsi une opportunité pour les Congolais qui souhaitent exporter leur savoir-faire. Ils peuvent, comme les autres participants, engager gratuitement la Nasa et bénéficier des données ouvertes pour résoudre les problèmes du monde réel sur terre et dans l'espace.

Selon l'organisateur de ce challenge au Congo, Luc Ibata Okalobe, chaque mois d'octobre, au bout de deux jours, Space Apps rassemble



Les organisateurs de Nasa hackathon échantent avec les membres du jury/DR

des participants du monde entier à travers de centaines d'événements locaux en personne et en virtuel pour résoudre des défis soumis par des experts de la Nasa. « Après le hackathon, les soumissions de projets sont jugées par des experts des agences spatiales et les gagnants sont sélectionnés pour l'un des dix global awards. Space Apps fournit aux résolveurs de problèmes du monde entier

les données gratuites et ouvertes de la Nasa, donnant aux équipes la possibilité d'apprendre à utiliser ces ressources pour résoudre les défis de chaque année. Des prix seront décernés et les meilleurs projets à l'international assisteront au lancement de la fusée de la Nasa, aux États-Unis », a-t-il expliqué.

Depuis sa création en 2012, l'international Space apps challenge de la Nasa a enga-

gé plus de 180 000 inscrits de plus de 150 pays à utiliser les données ouvertes de la Nasa pour créer des solutions innovantes aux défis auxquels la terre et l'espace sont confrontés. Space Apps est une initiative dirigée par la Nasa et organisée en collaboration avec d'autres partenaires. Au Congo, à Pointe-Noire exactement, l'organisation est gérée par Okalobé School.

Rude Ngoma

CAN SÉNIORS DAMES DE HANDBALL

Les Diabes rouges locales en préparation

Plus d'une dizaine de joueuses évoluant au championnat congolais ont été sélectionnées en mi-septembre, pour participer à un stage de préparation de la 25^e Coupe d'Afrique des nations (CAN), Sénégal 2022.

Au total, quatorze joueuses issues des meilleurs clubs du championnat d'élite congolais sont concernées par le stage qui se déroule au gymnase Nicole-Oba de Brazzaville. Il s'agit de Naomie Biniakounou, Bell-Grace Mbedi, Nordia Ondongo et Guynalie Mitsina Matondo d'US Renaissance; de Modelvie Okandze et Fredine Akiera pour le compte d'AS Otohô; Destinée Etou et Miss Sabaye de Cara; Ruth Kodja, Malvina Apendi et Avelle Ntondelé de l'Etoile du Congo et Guylaine Moumpoto, Belvina Lekoussouma et Guelchie Ngatsé d'As Neto.

Si ces athlètes et le bureau exécutif de la Fédération congolaise de handball se sont engagés à peaufiner les stratégies de la sélection



congolaise, plusieurs aspects de cette phase préparatoire continuent d'augmenter le suspense. A plus d'un mois du coup d'envoi de la compé-

tition, du 9 au 19 novembre, les athlètes participent au stage à un rythme « pas trop motivant. Nous travaillons juste entre handballeuses

Les Diabes rouges après l'entraînement/Adiac locales. Il nous manque beaucoup de choses et c'est difficile d'évoluer dans ces conditions », ont déclaré les athlètes.

Selon certaines indiscretions, quelques joueuses de la diaspora vont rejoindre, dans les prochains jours, les joueuses locales afin de développer une cohésion au sein de l'équipe.

Les Congolais qui tergiversent encore dans la préparation devraient déjà tout mettre en place afin de défendre avec honneur leur casquette de leader africain. Le Congo est, en effet, considéré comme meilleur équipe du continent après son beau parcours à la récente Coupe du monde qui s'est déroulée en Espagne. Si les équipes comme l'Angola, le Cameroun ou la Tunisie feront le déplacement de Dakar avec une détermination complète, le pays hôte ne se présentera pas en victime résignée.

R.Ng;

ART PICTURAL

L'espace culturel Kintuari initie une exposition en France

Une exposition de peinture, de sculpture et du mobilier faisant la fierté de l'Afrique magnifie pendant tout le mois de septembre le hall de l'atelier 122 de Gimont, dans le Gers, en France. L'initiative est de l'espace cultuel Kintuari de Pointe-Noire, engagé depuis quelque temps à mettre en lumière hors du continent l'art africain en général et congolais en particulier.

L'exposition fait voyager les férus de l'art dans des pays du continent tels le Congo et le Sénégal, mettant en lumière les potentialités de l'Afrique dans l'art pictural. « C'est une chance de pouvoir créer cette passerelle culturelle avec un autre continent », s'est réjouie Corinne Cacicedo, en charge de la Culture, de l'Animation de la ville et de la Vie associative à la mairie de Gimont, en ouvrant le vernissage. A travers les toiles de Roger Ikouba, artiste peintre du Congo Brazzaville, et Shaggy Luamba, artiste-peintre du Congo Kinshasa, le public revisite l'Afrique et ses splendeurs mais aussi la beauté féminine et les merveilles de sa musique à l'instar de la rumba congolaise,

désormais admise comme patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco. « Je ne suis pas l'artiste. Je suis la messagère, envoyée par l'Espace culturel Kintuari et son directeur, Jaegger Kimpouni, pour vous faire entrer dans les paysages, dans l'abstraction, dans la tradition du

royaume Kongo. En réunissant Roger Ikouba, de Pointe-Noire, et Shaggy Luamba, de Kinshasa, nous abolissons la frontière que représente le fleuve Congo. Dans la tradition du royaume Kongo, il y a aussi la rumba congolaise entrée par l'Unesco au patrimoine culturel immatériel

« Je ne suis pas l'artiste. Je suis la messagère, envoyée par l'Espace culturel Kintuari et son directeur, Jaegger Kimpouni, pour vous faire entrer dans les paysages, dans l'abstraction, dans la tradition du royaume Kongo. En réunissant Roger Ikouba, de Pointe-Noire, et Shaggy Luamba, de Kinshasa, nous abolissons la frontière que représente le fleuve Congo. Dans la tradition du royaume Kongo, il y a aussi la rumba congolaise entrée par l'Unesco au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Suivez-nous, écoutez, regardez, voyagez »



Brigitte Lavaleur présentant l'exposition aux visiteurs/DR de l'humanité. Suivez-nous, écoutez, regardez, voyagez », a dit Brigitte Lavaleur, représentant l'Espace culturel Kintuari en France, présentant l'exposition. Avant cette exposition, une activité similaire a également été organisée par l'Espace culturel Kintuari, en août dernier, dans la ville de Cologne, en Allemagne.

Hervé Brice Mampouya

NÉCROLOGIE

Mme Véronique Ngoulou née Essoungou et les enfants Ngoulou ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès inopiné de leur mari et père, Ngoulou Ngaba Goufred, chef de service recouvrement à l'Acsi ex OCI, à la retraite, survenu le 21 septembre 2022, des suites d'une courte maladie. En attendant le programme des obsèques, la veillée mortuaire se tient à sa résidence, sise rue Ngamaba N° 14, quartier la ferme à Mikalou || (référence :arrêt la ferme) Ce communiqué tient lieu de faire part.



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
B.P : 182
Tél : 22 281 00 93
Email : cnss.bzv@laposte.net
N° : 011...BZV
V/Réf :
N/Réf : DG/EO/LO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo-Brazzaville informe tous les retraités et rentiers de ladite Caisse résidant en Europe, qu'un contrôle physique des bénéficiaires des pensions et rentes est organisé du 27 septembre au 26 octobre 2022 dans les locaux de l'Ambassade du Congo à Paris, en France et dans tout autre lieu qui sera communiqué ultérieurement.

En vue de leur recensement, ils doivent se munir des documents ci- après :

- 1. la lettre de notification de la pension et/ou de la rente ;
- 2. la photocopie de l'acte de naissance ;
- 3. la photocopie de l'acte de mariage ;
- 4. le relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- 5. une photo format identité récente ;
- 6. une photocopie de la CNI ou du passeport en cours de validité.

Fait à Brazzaville, le 19 SEPT 2022

Le Directeur Général

Evariste ONDONGO



UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT
regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

ENVIRONNEMENT

La gouvernance forestière, foncière et climatique au cœur d’une table ronde

La Rencontre pour la paix et les droits de l’homme(RPDH) et l’Observatoire congolais des droits de l’homme (Ocdh) ont organisé, le 20 septembre, à Pointe-Noire une table ronde multi-acteurs sur la gouvernance forestière, foncière et climatique.

La table ronde visait à mettre ensemble tous les acteurs œuvrant dans le secteur forestier, afin de réfléchir sur les propositions d’amélioration des mécanismes de gouvernance. Au cours de cette activité, les acteurs de la société civile ont minutieusement examiné les termes de référence sur les initiatives climatiques et la gestion durable des forêts, tout en faisant un état des lieux de l’aménagement des forêts de la zone sud (département de la Lékoumou). Les thèmes abordés ont convergé sur la gouvernance forestière et climatique, les défis et les opportunités, l’impact du règlement zéro, la place pour le secteur privé dans la gouvernance forestière et bien d’autres. Dans son mot de circonstance, le coordonnateur national de la RPDH, Christian Mounzeo, a indiqué que cette activité revêt un ca-



Photo de famille pour immortaliser l’événement/Adiac

ractère particulier et important, puisqu’elle permet aux acteurs de la société civile de faire un état des lieux des progrès enregistrés

depuis un certain temps mais également d’identifier les défis rencontrés dans la mise en œuvre des initiatives de gouvernance climatique avant de soumettre cette interrogation à l’assistance. « *Au-delà de ces défis, quelles sont les propositions, les suggestions et les recommandations que nous pouvons présenter aux décideurs, afin de les accompagner dans la mise en œuvre de ces initiatives de gouvernance climatique pour qu’elles soient respectueuses des droits des communautés locales qui vivent dans les forêts* » ? L’activité économique de la République du Congo repose sur l’exploitation des ressources naturelles et principalement sur la commercialisation du pétrole. Cependant, depuis une décennie la chute brutale des prix du

pétrole a accentué la crise économique dans le pays, compte tenu de cette dépendance au pétrole. Dans le souci de remédier à cette situation et répondre aux besoins de la population, le pays s’est engagé dans la voie de l’émergence d’ici à 2025 avec la politique de diversification économique et l’objectif de valoriser les secteurs non exploités ou moins explorés, en particulier le secteur forestier, deuxième ressource économique du pays, ayant un enjeu majeur en matière de changement climatique. Mais pour les acteurs de la société civile, la gouvernance des ressources naturelles souffre encore du fait des processus d’attribution non planifiée de concessions forestières, minières, pétrolières, agro-industrielles et infrastructurales, en particulier sur les terres

coutumières avec pour conséquences des conflits d’usage et d’accaparement des terres, d’exclusion et de discrimination des femmes et la corruption. La tenue de cette table ronde a permis aux uns et aux autres de mener une réflexion sur la gestion durable des forêts en lien avec les initiatives climatiques dans le but de concilier le projet d’une exploitation forestière à impact réduit et transparent et le respect des engagements nationaux et internationaux en faveur d’une meilleure gouvernance forestière et climatique. En effet, en organisant cette table ronde, le RPDH et l’OCDH entendent contribuer au renforcement et à l’amélioration de la gouvernance foncière, climatique et foncière en République du Congo. Cette activité avait entre autres objectifs de susciter une prise de conscience citoyenne dans le but d’inciter les parties prenantes à s’engager et à contribuer pleinement et effectivement à la gouvernance locale des forêts, de faire un état des lieux des progrès en matière de mise en œuvre des différents processus en cours sur la gouvernance forestière, climatique et foncière afin de partager les informations sur les nouveaux développements relatifs à ces processus. Notons que cette table ronde s’est déroulée en présence de Marie Noëlle Ahoura, directrice départementale de la promotion des peuples autochtones à Pointe-Noire.

Hugues Prosper Mabonzo

HUMEUR

Que des bagarres rangées des élèves s’arrêtent à l’école !

Des bagarres ont perturbé et dérangé de nombreux établissements scolaires de Brazzaville et Pointe-Noire, au cours de l’année scolaire 2021-2022. Ainsi donc, à la veille de cette nouvelle rentrée scolaire 2022-2023, cette situation est une préoccupation pour certains parents qui ont vu leurs enfants être battus et blessés par d’autres élèves dits « bébés noirs ».

Si des mesures quelque peu dures ne sont pas prises à l’encontre de ces élèves bandits, nous allons toujours assister à la persistance de ce sale phénomène. Que ce soit la famille, l’église, l’école, la force de l’ordre, les autorités en charge des questions de l’éducation, bref la société tout entière, agissons tous ensemble pour mettre un terme à ce phénomène qui prend des proportions inquiétantes. L’école, on ne le dira jamais assez, n’est pas une jungle où un élève peut facilement donner la mort à un autre.

Comme disent les médecins, la prévention est plus soutenable que le traitement curatif. Prenons dès maintenant des mesures qu’il faut afin que l’école ne soit plus le théâtre des bagarres rangées. Un adage populaire dit « chasser le naturel, il revient au galop ». Il nous faut donc des mesures dissuasives fortes pour mettre définitivement fin à cela.

Ces bagarres rangées entre des élèves ont créé un certain traumatisme chez certains d’entre eux. Ne dit-on pas qu’« un homme qui a été mordu par un serpent a peur même d’un margouillat » ? Car quand l’année scolaire commence, il y a des souvenirs traumatisants chez des élèves fréquentant ces écoles qui sont passées comme « lieux des bagarres incessantes ».

Permettez-nous de revenir sur une situation pareille de la délinquance à l’école qui a défrayé la chronique dans les années 1981, 1982 et 1983 entre le lycée de la Révolution et le collège Gampo-Ililou, dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé. Plaintes et lamentations des parents ont poussé des autorités éducatives d’alors à prendre des mesures sévères pour l’éradiquer.

Et pourtant des stratagèmes sont mises en place pour la réforme de l’école ! Alors, ces réformes qui visent l’élévation du niveau scolaire à travers la modernité des programmes pourront-elles se faire dans un environnement scolaire malsain, « empoisonné » par le phénomène « koulouna à l’école » ? Nous pensons que, non ! Alors, transformons ces « bébés noirs » en bons élèves, sinon le problème va se généraliser dans toutes les écoles d’autres localités.

A bon entendeur, salut !

Faustin Akono

COUPE DU CONGO DE BASKETBALL

La Fécoket engagée à relancer la compétition

La douzième édition de la Coupe du Congo de basketball va se disputer du 27 au 28 décembre à Pointe-Noire, uniquement en version masculine. La compétition reprendra ses droits après six ans d’interruption.

La compétition qui mettra aux prises les équipes vainqueurs de la Coupe de la ville des ligues de Brazzaville et Pointe-Noire est qualificative pour la Coupe d’Afrique des clubs champions, a précisé la Fédération congolaise de basketball (Fécoket). Elle se déroulera conformément aux règlements officiels de la Fédération internationale de basketball, la Fiba-Afrique, et les règlements généraux des compétitions de la Fécoket. Le comité d’organisation souligne que toute équipe ayant été frappée d’une amende par la Ligue ou la Fédération doit s’acquitter de celle-ci pour prétendre prendre part à la compétition, dont les rencontres se joueront sur un seul terrain homologué par la Fécoket. « *Les rencontres se jouent en demi-finales et finale directe et offi-*



ciées par les arbitres internationaux et fédéraux désignés par la fédération », précise le règlement, ajoutant que seules les équipes finalistes seront récompensées. La Fécoket limite la taille de chaque délégation à quinze membres,

notamment douze joueurs, un entraîneur et deux dirigeants d’autant plus que « les frais de transport, d’hébergement et de la restauration sont à la charge des équipes ».

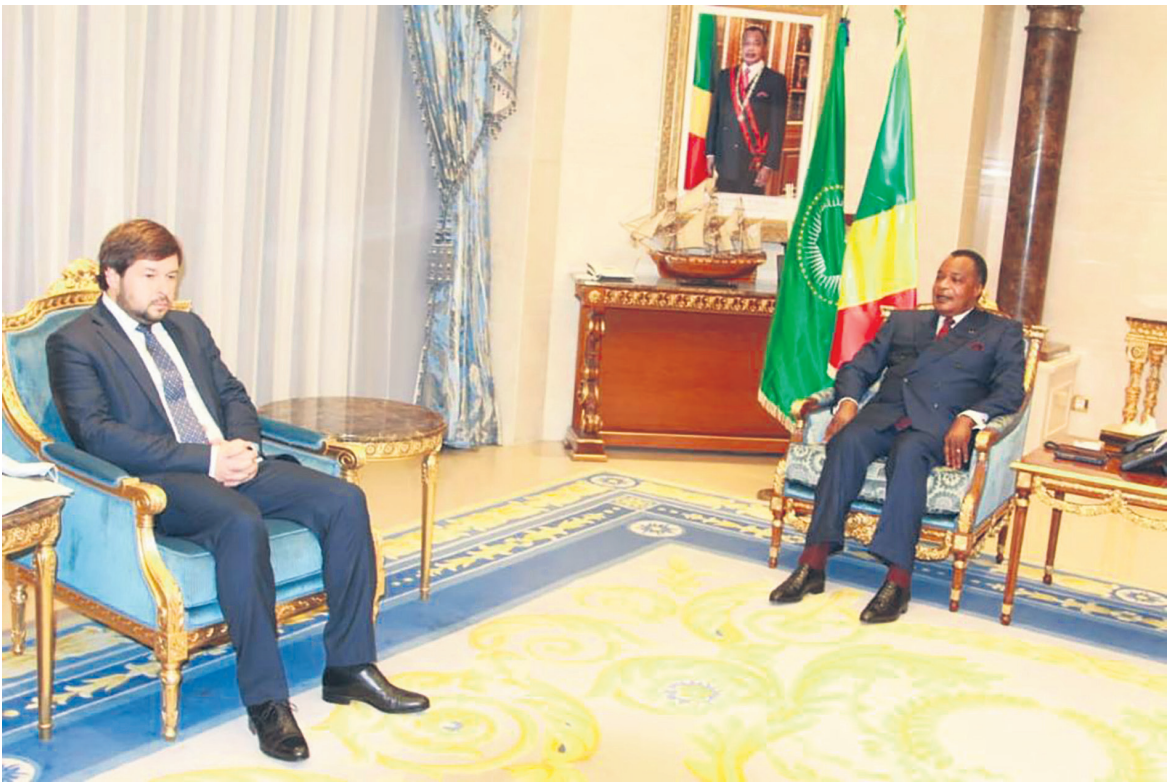
James Golden Eloué

HYDROCARBURES

La Russie engagée à matérialiser le projet de construction de l’Oléoduc Pointe-Noire-Ouesso

Le président de la République, Denis Sassou N’Guesso, a reçu en audience, le 23 septembre à Brazzaville, le vice-ministre russe de l’énergie, Pavel Sorokiné. Le responsable russe a fait le point au chef au l’Etat congolais des accords économiques signés par les deux pays lors de la dernière commission mixte. Parmi les projets retenus et à réaliser à court terme, le ministre russe a évoqué la construction d’un réseau oléoduc entre Pointe-Noire et Ouesso destiné au transport des produits finis d’hydrocarbures.

Pavel Sorokiné a expliqué qu’au total cinq accords socio-économiques avaient été signés lors de cette 6ème session de la commission mixte entre la Russie et le Congo. Ils portent sur la mise en œuvre d’un certain nombre de projets dans les domaines des technologies de l’information et la communication, de la création et du fonctionnement des territoires, de l’agriculture et du transport des produits finis d’hydrocarbures. Le vice-ministre russe a réitéré au président de la République l’engagement pris par son pays de matérialiser le projet de construction d’un réseau oléoduc reliant Pointe-Noire dans le Sud à Ouesso au Nord, sur une distance de près de 1500 km. « Lors des travaux de la commission mixte, nous avons convenu de réaliser des projets économiques dans plusieurs domaines dont celui du transport des hydrocarbures et ferroviaire. Il était décidé, à cet effet, d’exécuter au plus vite ces projets et un accord y relatif sera paraphé entre les deux pays avant la



: Le chef de l’Etat, Denis Sassou N’Guesso s’entretenant avec le vice ministre russe/DR

« Lors des travaux de la commission mixte, nous avons convenu de réaliser des projets économiques dans plusieurs domaines dont celui du transport des hydrocarbures et ferroviaire. Il était décidé, à cet effet, d’exécuter au plus vite ces projets et un accord y relatif sera paraphé entre les deux pays avant la fin de cette année pour acter la faisabilité de ces projets. Mais la construction de l’oléoduc fait partie des projets prioritaires pour les deux gouvernements »

fin de cette année pour acter la faisabilité de ces projets. Mais la construction de l’oléoduc fait partie des projets prioritaires pour les deux gouvernements », a précisé le vice-ministre russe de l’énergie, Pavel Sorokiné. Pour le ministre de la coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, qui a présidé les travaux de la commission mixte de coopération, le projet sera cogéré avec la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). « D’ici la fin de l’année en cours, nous allons signer un accord qui va engager les deux pays, et qui servira de socle pour ces nombreux projets à réaliser dans le cadre de cet accord. En ce qui concerne la construction de l’oléoduc, une société russe spécialisée en la matière a été déjà identifiée. Celle-ci devra travailler avec la SNPC pour la mise en œuvre du projet », a précisé Denis Christel Sassou N’Guesso à l’issue de l’audience. **Firmin Oyé**

RÉFLEXION

Le réveil du Tiers-monde !

Le temps que nous vivons a ceci d’étonnant que dans le moment même où le risque d’une nouvelle guerre mondiale surgit du conflit qui oppose la Russie à l’Ukraine, une réforme de la gouvernance mondiale se dessine qui pourrait bien, à brève échéance, rebattre les cartes sur la scène stratégique planétaire. Expliquons-nous en quelques mots sur ce sujet. Jusqu’à présent l’Organisation des Nations unies (ONU), dont le siège est aux Etats-Unis, à New York précisément, était dominée de facto par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité – Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie – qui détenaient un droit de veto les mettant à l’abri de condamnations éven-

tuelles en cas de dérives. L’ONU était donc dominée de façon claire par ce groupe qui n’hésitait pas à faire valoir la prééminence dont il s’était doté au sortir de la Deuxième Guerre mondiale et donc à s’imposer comme la puissance incontournable d’une communauté mondiale dont le poids démographique ne cesse de grandir. Mais voici que la voix de la raison, exprimée jusqu’à présent de façon très discrète par les nations de ce que l’on appelait le Tiers-monde dans les années cinquante du siècle précédent, vient enfin de se faire entendre de façon audible comme on l’a constaté lors de la 77^e session ordinaire de l’Assemblée générale des Nations unies. Une voix que le discours du président en exercice de l’Union africaine, Macky Sall, réclamant la

présence de l’Afrique au sein du G 20 et dans le groupe permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, a parfaitement incarnée. Une voix que les médias du monde entier ont relayée tout au long de la semaine dernière et qui a été entendue sur les cinq continents du globe terrestre. Dans ce contexte et compte-tenu du poids humain des peuples du Tiers-monde mais aussi des fractures qui ne cessent de s’aggraver entre les « Grands » de ce temps, l’on peut être certain que les cartes vont se rebattre rapidement sur la scène politique mondiale : d’abord, bien sûr, parce que les grandes puissances vont certainement tenter de surfer sur ce mouvement historique afin de préserver, voire même d’accroître leur influence ; ensuite parce que

le poids social, économique, politique de l’Afrique, de l’Amérique latine, de l’Asie du sud ne peut que s’alourdir dans les mois et les années à venir dans un contexte de tensions croissantes entre les grandes puissances. Conclusion, provisoire bien sûr, de ce qui précède : les communautés régionales de ces parties du monde doivent maintenant s’organiser pour tirer un juste profit du rééquilibrage de la communauté mondiale qui se dessine et s’imposera inexorablement. Ceci en faisant valoir à l’échelle mondiale leur poids présent et à venir, mais en obtenant simultanément la réorganisation de la gouvernance mondiale dont le Conseil de sécurité des Nations unies demeure le pivot principal.

Jean-Paul Pigasse